

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE SERVICES : VERIFICATIONS TECHNIQUES PERIODIQUES
REGLEMENTAIRES DES OUVRAGES ET BATIMENTS (CVPO)**

Séance du 22 juillet 2024
Dûment convoqué le 16 juillet 2024

En l'an 2024, le lundi 22 juillet 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (19) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (10) : A. BOUSQUET, F. DESCLAUX, M. GARCIA, A. HUG, P.-L. LE TOAN-BARES, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, P. RIU, G. VICENS.

Pouvoirs (7) : M. BLANC (à F. MARTIN), P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J.-L. DEMELIN), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à M. POUDADE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Henri BAUDET

Acte n° : CCPC-2024204-15

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché public / Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le marché de service est alloté : 17 lots

Montant estimatif 176 600€ HT

Le délai d'exécution est de 36 mois + une reconduction 12 mois

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 13.05.2024

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 27.06.2024 à 12h et 38 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

-Critère prix : 45%

-Critère valeur technique : 55%

Expérience Professionnelle/références/missions similaires 10%

Planning d'intervention 15%

Moyen de Communication/interlocuteur 10%

Présentation et contenu des rapports/criticités 20%

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-15-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 01 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
1	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	100	15 878,40 €	13.232,00 €
2	DEKRA INDUSTRIAL SAS	79.79	21 792,00 €	18.160,00 €
3	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	65.72	30.120,00 €	25.100,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 02 PARATONNERRE				
1	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	95	3456,00 €	2.880,00 €
2	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	3072,00 €	2.560,00 €
3	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	78	3840,00 €	3.200,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 03 GAZ				
1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	3648,00 €	3.040,00 €
2	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	84.75	3840,00 €	3.200,00 €
3	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	83.03	5856,00 €	4.880,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 04 INCENDIE				
1	APFI	65	40449,60 €	33 708,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 05 INSTALLATION THERMIQUE/Triennale				
1	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	87	1.740,00 €	1.450,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 06 ASCENSEURS MONTE CHARGE				
1	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	87	1944,00 €	1.620,00 €
2	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	83.93	3024,00 €	2.520,00 €
3	DEKRA INDUSTRIAL SAS	68.7	4032,00 €	3.360,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 07 EQUIPEMENTS SPORTIFS				
1	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	87	480,00 €	400,00 €
2	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	76.43	1008,00 €	840,00 €
3	DEKRA INDUSTRIAL SAS	56.37	2304,00 €	1.920,00 €
4	SOLEUS	46.31	6528,00 €	5.440,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 08 PORTES ET PORTAILS				
1	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	98.95	5160,00 €	4.300,00 €
2	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	87	5040,00 €	4.200,00 €
3	DEKRA INDUSTRIAL SAS	84.80	6000,00 €	5.000,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 09 APPAREIL SOUS PRESSION/Triennale				
1	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	100	384,00 €	320,00 €
2	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	68.67	648,00 €	540,00 €
3	DEKRA INDUSTRIAL SAS	65.95	912,00 €	760,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 10 LUTTE LEGIONNELOSE				

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-15-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	22008,00 €	18.340,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 11 AERATION ET VENTILATION/Tous les 7 ans				
1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	11.400,00 €	9.500,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 12 APPAREIL DE LEVAGE				
1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	360,00 €	300,00 €
2	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	85.68	528,00 €	440,00 €
3	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	67	648,00 €	540,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 13 LIGNE DE VIE ET PT ANCRAGE				
1	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	94.51	3936,00 €	3.280,00 €
2	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	3456,00 €	2.880,00 €
3	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	80.8	4008,00 €	3.340,00 €
4	SOLEUS	65.98	6768,00 €	5.640,00 €
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 15 APPAREIL DE CUISSON				
1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	3168,00 €	2.640,00 €
2	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	85.94	4608,00 €	3.840,00 €
3	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	75	4.320.00€	3.600.00€
Classement	Nom	Note	Prix TTC*	Prix HT*
LOT 17 DISCONNECTEURS				
1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	92	6240,00 €	5.200,00 €
2	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	75.33	8424,00 €	7.020,00 €

VU l'avis de la commission MAPA du mercredi 17 juillet 2024 proposant de retenir les entreprises suivantes :

- * LOT 01 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
- * LOT 02 PARATONNERRE: SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
- * LOT 03 GAZ: DEKRA INDUSTRIAL SAS
- * LOT 04 INCENDIE : AFPI
- * LOT 05 INSTALLATION THERMIQUE. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION
- * LOT 06 ASCENSEURS MONTE CHARGE. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION
- * LOT 07 EQUIPEMENTS SPORTIFS. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION
- * LOT 08 PORTES ET PORTAILS : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
- * LOT 09 APPAREIL SOUS PRESSION : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
- * LOT 10 LUTTE LEGIONNELOSE : DEKRA INDUSTRIAL SAS
- * LOT 11 AERATION ET VENTILATION : DEKRA INDUSTRIAL SAS

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-15-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- * LOT 12 APPAREIL DE LEVAGE : DEKRA INDUSTRIAL SAS
- * LOT 13 LIGNE DE VIE ET PT ANCRAGE : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
- * LOT 14 CUVES **infructueux**
- * LOT 15 APPAREIL DE CUISSON : DEKRA INDUSTRIAL SAS
- * LOT 16 INSTALLATION FRIGO **infructueux**
- * LOT 17 DISCONNECTEURS : DEKRA INDUSTRIAL SAS

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, le marché aux entreprises suivantes pour une durée de 36mois + 12mois :

- * D'attribuer le LOT 01 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour un montant de 13.232.00€
- * D'attribuer le LOT 02 PARATONNERRE : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour un montant de 2.880.00€
- * D'attribuer le LOT 03 GAZ : DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 3040.00€
- * D'attribuer le LOT 04 INCENDIE : AFPI pour un montant de 33.708€
- * D'attribuer le LOT 05 INSTALLATION THERMIQUE. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 1.450€
- * D'attribuer le LOT 06 ASCENSEURS MONTE CHARGE. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 1.620€
- * D'attribuer le LOT 07 EQUIPEMENTS SPORTIFS. ; BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour un montant de 400€
- * D'attribuer le LOT 08 PORTES ET PORTAILS : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour un montant de 4.300€
- * D'attribuer le LOT 09 APPAREIL SOUS PRESSION : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour un montant de 320€
- * D'attribuer le LOT 10 LUTTE LEGIONNELOSE. ; DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 18.340€
- * D'attribuer le LOT 11 AERATION ET VENTILATION. ; DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 9.500€
- * D'attribuer le LOT 12 APPAREIL DE LEVAGE. ; DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 300€
- * D'attribuer le LOT 13 LIGNE DE VIE ET PT ANCRAGE : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour un montant de 3.280€
- * De classer **infructueux** le LOT 14 CUVES car aucune offre n'a été reçue et d'autoriser la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'Article R2122-2 du code de la commande publique.
- * D'attribuer le LOT 15 APPAREIL DE CUISSON. ; DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 2.640€

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20240722-CCPC-2024204-15-DE Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

* De classer **infructueux** le LOT 16 INSTALLATION FRIGO car aucune offre n'a été reçue et d'autoriser la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'Article R2122-2 du code de la commande publique.

* D'attribuer le LOT 17 DISCONNECTEURS : DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 5.200€

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus
D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-15-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

